

# COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

## COMPTE-RENDU

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 - COMMUNE

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2020, arrêté comme suit :

- 1 973 475,00 € pour les dépenses de fonctionnement
- 2 443 312,00 € pour les recettes de fonctionnement
- 2 564 115,07 € pour les dépenses et recettes de la section d'investissement.

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – CAMPING DE CELLETES

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 500,00€	4 500,00€
Section d'investissement		13 879,7€
<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00€</b>	<b>18 379,07€</b>

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

**Décision 2020-05** Le Conseil municipal prend note de la décision de M. Le Maire visant à accorder dans le cimetière communal une concession individuelle d'une durée de 30 années pour un montant unitaire de 200€.

**Décision 2020-06** Le Conseil municipal prend note de la décision de M. Le Maire d'accorder un marché selon la procédure adaptée avec la société Restauval 8 rue des internautes 37210 ROCHECORBON à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois. Le montant du marché sera le résultat du nombre de repas enfant pris facturé à 2,659 € H.T sur une base retenue de prestation de 31 150 repas ajouté au résultat du nombre de repas adulte pris facturé à 3.389 € H.T. sur une base de prestation de 2 350 repas par année scolaire.

### MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX (RESTAURANT MUNICIPAL – ALSH MUNICIPAL – SERVICE ENFANCE JEUNESSE) AU 01/09/2020

Le Conseil municipal décide l'application des nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour le Restaurant municipal, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Municipal, la Régie du service enfance jeunesse. Ces nouveaux tarifs sont consultables en Mairie.

### PRIX DU REPAS POUR LES AGENTS COMMUNAUX AU 01/09/20

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer un tarif de 4.69 € pour un repas adulte à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 avec prise en charge par la commune d'un abattement de 1 € sur le prix fixé pour un repas pris par un agent communal dont l'indice brut ne dépasse pas l'indice plafond.

### DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

1 titulaire : Madame Françoise LE LAY

1 suppléante : Madame Isabelle MASTON

A Cellettes, le 16 juillet 2020  
Pour le Maire absent,  
Le Maire adjoint par délégation

Annick BARRÉ